

Supplique au cardinal Bertone sur les pouvoirs de la commission Ecclesia Dei

Author : Vini Ganimara

Categories : [Dicastères](#)

Date : 14 mars 2011

L'association Paix liturgique a rendu publique une intéressante [supplique](#) au cardinal Bertone, secrétaire d'Etat, au sujet des pouvoirs de la commission Ecclesia Dei. Prenant acte de la pratique des 3 dernières années en matière d'application du motu proprio Summorum pontificum, l'association déclare:

"Notre présente supplique porte donc uniquement sur une précision qui semble nécessaire à propos de l'art. 7 du Motu Proprio : lorsque le groupe de fidèles dont le droit n'est pas satisfait a introduit un recours auprès de la Commission Pontificale Ecclesia Dei, que préside le cardinal Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, qu'il soit indiqué que la Commission a pouvoir de faire prendre au curé toutes dispositions pour satisfaire ce droit."

De fait, à l'heure actuelle, pour autant que je sache, aucun recours à la commission Ecclesia Dei – recours généralement motivés par la mauvaise volonté de la hiérarchie locale à accorder aux fidèles le droit pourtant reconnu par Benoît XVI – n'a permis de débloquer une situation. Il faut aussi noter que cette supplique prend tout son sens dans le climat actuel d'incertitude sur la probable publication prochaine d'une instruction visant à limiter drastiquement la portée du motu proprio.